



PROCES VERBAL

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

PV N° 38 CSJ/7

REUNION du 9 Octobre 2024

Présents : BELORGEY B. – CHEVANNE T. – DA SILVA S. – FAVELIER R.

I - SAISON 2024-2025

SPORTIVE

1.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 G - U15 G - U13 G ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29545223 U18 D2 – A IS SELONGEY 2 – CCOF du 20/10/2024 se jouera le 19/10/2024 à 14h00.

Match 29545207 U18 D2 FCNSC – FC 2 COTES du 30/ 11/24 se jouera le 23/11/24.

Match 29545192 U18D2 TILLES FC – GENLIS du 12/10/24 se jouera le 13/10/24 à 10h00.

Match 29545162 U18 D2 A UCCF – JDF 21 du 12/10/24 se jouera le 26/10/24 à 15h00.

Match 29545247 U18 D3 -B FCNCS 2 – TILLES FC 2 du 12/10/2024 se jouera à 15h00.

Match 29545217 U18 D3 – A IS SELONGEY – UFCO 2 du 13/10/2024 se jouera le 12/10/2024 à 14h.

Match 29545247 U18 D3 FCNCS 2 – TILLES FC 2 du 12/10/24 se jouera le 15/10/24 à 10h00.

Match 29566049 U15 D2 A TALANT – DFCO 2 du 12/10/24 se jouera le 11/10/24 à 19h00.

Match 9465132 U15 D1 MARSANNAY – CHEVIGNY ST SR du 12/10/2024 à 13h00 – Terrain Herbe.

Match 29635699 U15 D3 – B DIJON ULFE 2 – ENT AISEREY IZEURE FC du 12/10/2024 se jouera à 12h00

Match 29547049 U15 D3- A TILLES FC 2 – PLOMBIERES 1 du 12/10/2024 se jouera le 13/11/2024 à 11h00
Match 28407874 U13 D1 – A BEAUNE – USSE du 09/11/2024 se jouera le 2/11/2024.
Match 29745199 U13 D2 – E © DIJON ULFE – MPL du 12/10/2024 se jouera le 2/11/2024
Match 29746611 U13 D3 – G(D) LONGVIC 2 – VINGEANNE FC du 5/10/2024 se jouera le 2/11/2024.
Match 29746619 U13 D3 G (D) TALANT 2 – LONGVIC 2 du 12/10/2024 se jouera à 17h00
Match 28408360 U12 D1 – B USCD – FONTAINE LES DIJON du 12/10/2024 à 10h00.
Match 28408360 U12 D1 – B USCD – FONTAINE LES DIJON 4 du 12/10/2024 se jouera à 10h.
Match 28408036 U12 D1 – A DIJON ULFE 3 – ST APOLLINAIRE 2 se jouera à 12h00

Match 29687015 FOOT PLAISIR U15 FCAB – GRESILLES FC 2 du 28/09/2024 se jouera le 19/10/2024.
Match 29709560 FOOT PLAISIR U15 FCNCS 2 - FCAB du 13/10/2024 se jouera le 3/11/2024.

1.2 COURRIELS

De CHEVIGNY : match U15 D3 ULFE 2 – CHEVIGNY 2 du 21/09/24. Le score exact du match était de 12 à 2 pour CHEVIGNY.

II – FEMININES

2.1 CHANGEMENTS DE DATES ET /OU HORAIRES

La Commission informe les clubs que toutes les demandes de changement d'horaire, date et terrain doivent être faites par le biais du module prévu dans Footclubs dans les délais impartis.

Modification : A compter de ce jour, vous avez jusqu'au Lundi minuit pour faire votre demande et obtenir l'accord du club adverse via Footclubs.

La commission se réserve le droit de refuser la demande de changement de date et/ou horaire si elle est hors délais et pas en bonne et due forme

Toute modification d'horaire ou de terrain pourra être sollicitée, exceptionnellement, via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord écrit du club adverse.

Vous devrez indiquer, obligatoirement, N° de la rencontre – équipes en présence – date afin de faciliter le traitement de la demande

Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F -> 15 €.

Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 F - U15 F - U13 F ->20 €

La commission, en possession de l'accord des clubs, modifie les rencontres suivantes, soit :

Match 29508500 U15 FEM MARSANNAY – CHEVIGNY ST SR du 12/10/2024 se jouera à 10h00 – Terrain herbe.

Match 29491092 U18F IS/SELONGEY – LONGVIC du 13/10/24 se jouera le 12/10/24 à 11h00.

Match 29508966 U15F ASPPT – SELONGEY du 05/10/24 se jouera le 26/10/24 à 14h00.

Match 29511029 U18F USCD – LONS LE SAUNIER du 12/10/24 se jouera le 30/10/24 à 16h00.

Match 29491087 U18 F LONGVIC – MACON FC du 12/10/24 se jouera le 02/11/24 à 17h00.

Match 29511028 U15 F ST SERNIN – LONS LE SAUNIER du 12/10/24 se jouera le 07/12/24.

Match 29511019 U18 F ST SERNIN – LA CLAYETTE du 24/11/24 se jouera le 23/11/24 à 15h30.

2.3 COURRIELS

District du JURA concernant l'intégration du club de LONS RC en U18 FEM. Cette équipe est intégrée dans le championnat à la place de MONTCHANIN ORA qui est forfait général

- Match 29511024 BEAUNE – LONS RC du 22/09/2024 se jouera le 19/10/2024
- Match 29511026 LONS RC – LONGVIC du 29/09/2024 se jouera le 26/10/2024

- Match 29511028 ST SERNINOISE US – LONS RC se jouera le 7/12/2024
- Les rencontres se dérouleront sur le terrain Municipal de Perrigny (39) le samedi à 15h00

III. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 30,00 €
- Absence de tablette : 30,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 30,00 € -
- Absence de transmission : 50,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 40,00 €

Journée des 5 et 6/10/2024

<u>05/10/2024</u>	U15 D1 / Automne / Poule A Is-Selongey 1 - Marsannay 1	
<u>05/10/2024</u>	U15 Feminines / Phase Automne / Poule A Villers L.Pot 1 - Marsannay 1	
<u>05/10/2024</u>	U13 D3 / Automne / Poule A St Jean Losne Asujl 1 - Ent.Cml 1	Absence de feuille de match
<u>06/10/2024</u>	Seniors D3 / Unique / Poule B Plombieres 1 - Meursault Us 2	

<u>06/10/2024</u>	U15 D1 / Automne / Poule A Ent.Usse Sr Remy 1 1 - J D F 21 1	
-------------------	---	--

La commission :

Prend connaissance des feuilles de match papier et du constat d'échec. La Commission Sportive valide le résultat.

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.

Le Président : DA SILVA S

1. POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 - ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

FOOT ANIMATION

Catégorie	U9
28-sept	
à EFV	IS Selongey
à Fontaine les dijon	IS Selongey, Tilles FC
à Clénay	Clénay, Saint Apollinaire, VNFC
à Dijon ULFE	Dijon ULFE, USCD
à Chenove	Chevigny
à Cessey	Cessey, Seurre, Fontaine les dijon, Tillenay
à Sombornon	Sombornon, CCOF, Marsannay, Morvanelle, UFCO
à St Rémy	St Rémy, Plombières
à Marsannay	Perrigny les dijon
à Quetigny	ASFO
à UCCF	UCCF, ESVO, Montbard
à JDF 21	JDF 21, Grésilles, DFCO, Fenay

U11 G et F :

28-sept	
à Daix	Daix, ASPTT, Gevrey, Mirebeau, Fontaine les dijon
à Clénay	Clénay, Vougeot, IS Selongey
à Saint Apollinaire	Fontaine les Dijon
à IS Selongey	IS Selongey, Fontaine les dijon, Mirebeau, EFV
à Tilles	Tilles, Daix, Saint Apollinaire
Grésilles	Grésilles, Longvic, Quetigny
à FCNCS	FCNCS, Dijon ULFE
à ASFO	ASFO, Longvic, Talant, FCNCS
à Genlis	Tilles FC
à Seurre	Seurre, Gevrey, Auxonne, Saulon Corcelles, Magny
à FCAB	Plombières, UCCF
à USSE	UCCF
à Magnien	Magnien, Pouilly, Savigny les beaune
à JDF 21	JDF 21, Dijon Université
à Beaune	Beaune, Marsannay, FC des 2 côtes
à Villers les pots F (à8)	DFCO F
à Villers les pots F (à5)	Villers les pots F, ASFO F, Quetigny F, Tilles F



1. POINTAGE FEUILLES DE PLATEAUX/PRESENCE U7 - U9 - ET FEUILLES DE CHALLENGE U11.

FOOT ANIMATION

Catégorie	U7
05-oct	
à EFV	EFV, Daix, ASPTT, IS Selongey
à Clénay	Clénay, Talmay, FC MPL,
à Chenove	ASFO, Chevigny
à Seurre	Seurre, Aiserey Izeure, Brazey
à Quetigny	Quetigny, FCNCS, USCD
à USSE	St Rémy, MVF
à JDF 21	JDF 21, Grésilles, Longvic, Perrigny les dijon, Jeunesse mahoraise
à Lacanche	Lacanche, Ruffey, Meursault

U9 :

05-oct	
à Clénay	Clénay, Dijon ULFE
à Tilles FC	DFCO
à VNFC	VNFC, Fontaine les dijon, ASPTT
à IS Selongey	IS Selongey, Saint Apollinaire, FC MPL
à JDF 21	JDF 21, FCNCS
à ASFO	ASFO, Chevigny, Jeunesse mahoraise
à Gresilles	Chevigny
à Chenove	Perrigny les dijon, Fenay
à Talant	Talant, Longvic, FCNCS
à Champdotre Longeault	Champdotre Longeault, St Jean de Losne, Tillenay
à Seurre	Seurre, Fauverney, Brazey
à Cessey	Cessey, Genlis
à UFCO	Plombières
Meursault	Meursault, Mercueil, Pouilly, Bligny
à IS Selongey F	IS Selongey F, Daix F, Beaune F, Quetigny F, Chevigny F, Fontaine les dijon F, Villers les pots F

Catégorie	U11
05-oct	
à Clénay	Clénay, EFV, Fontaine les dijon
à Fontaine les dijon	Daix, FC MPL, IS Selongey
à FC MPL	FC MPL, St Apollinaire, Tilles FC
à Chevigny	Chevigny, Longvic, FCNCS
à Jeunesse mahoraise	Jeunesse mahoraise, Chenove, Dijon ULFE
à USCD	USCD, Longvic, Talant, FCNCS
à JDF 21	JDF 21, USCD
à Quetigny	Quetigny, ASFO, Chevigny
à Tart le haut	Tart le haut, Genlis, Fauverney
à Précý	Morvanelle
à Plombières	Plombières, ASPTT, FCAB, USSE
à MVF	MVF, UCCF, CCOF
à Pouilly	Magnien
à Magny	Magny, Daix, Champdotre Longeault, Tillenay, IS Selongey
à Auxonne	Auxonne, Talmay, St Jean de Losne, Tilles FC
à Saulon Corcelles	Seurre
à DFCO	DFCO, Beaune, Tilles FC, USSE
à USSE F (à8)	ASPTT F
à Fauverney F (à 5)	Fauverney F, Tilles F, Villers les pots F